

 <p>DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT</p> <p>NOUVELLE-AQUITAINE</p>	<p>COMITÉ DE SUIVI N° 13 DES MESURES DE COMPENSATION ESPÈCES PROTÉGÉES ET EAU DE L'A65</p>	<p>Date mise à jour : 16/02/2021 Version définitive</p>
<p>Compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2020 (visioconférence)</p>		

Liste des présents :

Jacques QUINIO	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Arnaud DELBARY	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Maylis FAYET	OFB DR Nouvelle-Aquitaine (PNA Vison d'Europe)
Hervé LAFAURIE	DDTM 40
Didier RAFFAULT	A'liénor
Emmanuel CACHOT	A'liénor
Guillaume BENOIT	AMO A'liénor
Laetitia COLLADO	CDC Biodiversité
Marie VOCCIA	CDC Biodiversité
Jérôme GENIN	CDC Biodiversité
Patrick HACALA	OFB SD 64
Loan Darbot	Stagiaire OFB
Pierre LAVIELLE	DDT 64
Sylvain BROGNIEZ	CD 33
Philippe BARBEDIENNE	SEPANSO Gironde
Rémy GUISIER	CBNSA
Emilie CHAMMARD	CBNSA

Ordre du jour :

1. Rappels réglementaires, contractuels, fonctionnement partenarial et processus de concertation.
2. Validation du compte-rendu du comité de suivi 2019.
3. Situation de la couverture des dettes surfaciques (dont dette lotier et dette Vison d'Europe), et bilan d'activité de suivi.
4. Bilan du processus d'évaluations des mesures compensatoires et rappel de la méthodologie.
5. Livraison des nouveaux plans de gestion à compter de 2020 et processus de mise en œuvre, calendrier.
6. Processus de diffusion des documents au sein du comité de suivi.
7. Points divers : Possibilité fiches retour d'expérience.

Le diaporama réalisé par CDC Biodiversité, présentant les actions réalisées en 2019, a été diffusé par la DREAL avant la réunion.

1. Rappels réglementaires, contractuels, fonctionnement partenarial et processus de concertation

L'État a approuvé le 18 décembre 2006 par décret la convention de concession désignant la société A'LIÉNOR pour la conception, la construction, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de l'autoroute A65 entre Langon et Pau. Dans ce cadre, A'LIÉNOR est tenue de compenser l'impact résiduel de la construction et de l'exploitation de l'A65 sur certaines espèces animales et végétales protégées. Ces mesures de compensation « Biodiversité » et « Zones Humides » ont été précisées par arrêté ministériel et arrêtés préfectoraux.

A'LIÉNOR a confié à CDC Biodiversité la mise en œuvre du programme des Mesures Compensatoires Biodiversité de l'autoroute A65.

M. Benoît, AMO A'lienor, rappelle que la notion de plus-value écologique ne prévalait pas à l'époque. Il est prescrit la « sécurisation, la restauration et la gestion conservatoire des surfaces ». Il n'est pas demandé de plus-value écologique.

Mme VOCCIA (CDC Biodiversité) rappelle que le respect des obligations d'A'LIENOR est mesuré par :

- Le maintien permanent de la couverture surfacique de la dette à un minimum de 100%.
- La non-dégradation de l'état initial des terrains.

Ces 2 objectifs constituent la base du programme mis en œuvre et présenté lors des précédents comités de suivi. Le reporting transmis annuellement à la DREAL et validé en Comité de suivi est également établi sur la base de ces indicateurs

Comme le prévoit l'arrêté créant le comité de suivi, les compte-rendus des comités seront mis en ligne sur le site internet de la DREAL accompagnés des arrêtés « Espèces protégées » et « Loi sur l'eau ».

2. Validation du compte-rendu du comité de suivi 2019

Le projet de compte-rendu du comité de suivi 2019 n'appelant pas d'observation est validé.

M. BENOIT (A'LIENOR) propose un calendrier de validation pour les futurs comptes rendus qui soit compatible avec le planning de production des plans de gestion et leur mise à jour. À compter de cette année, les CR seront établis au plus tard un mois après la réunion, pour une validation au plus tard le mois suivant la transmission du compte rendu pour avis.

M. Philippe Barbedienne (SEPANSO) est favorable pour ce mode de faire, en mentionnant tout ce qui est dit lors de la réunion. Il rappelle qu'il a validé le compte-rendu 2019 par défaut, car ce n'est pas lui qui était présent au dernier comité de suivi.

Le comité de suivi valide ce calendrier.

3. Situation de la couverture des dettes surfaciques (dont dette lotier et dette Vison d'Europe), et bilan d'activité de suivi

Mme VOCCIA (CDC Biodiversité) fait le point sur les surfaces sécurisées.

Au 31/12/2019, la dette, dans son ensemble, est couverte :

- à 39 % par des **acquisitions** (CDC Biodiversité),
- à 59 % par des **conventions**,
- et à 2 % par un bail emphytéotique.

Elle précise qu'en 2020, l'achat par CDC Biodiversité de 154 ha concernant les dettes Fadet, Damier de la Succise et lotiers portera la partie couverte par les acquisitions à près de 50 % de la dette. Les chiffres mis à jour au 31/12/2020 seront transmis aux services instructeurs en juin 2021.

La sécurisation foncière est couverte à plus de 100 % pour chacune des espèces ou groupes, comme prévu par la réglementation, afin de pallier aux éventuels imprévus.

Maylis Fayet (DR OFB) signale l'absence sur le graphe de la dette surfacique de dette Vison Loutre. A'lienor va corriger le tableau.

Au total la surface totale sécurisée est de 1463ha pour une dette de 1365 ha.

Bilan d'activité 2019

Le bilan d'activités 2019 est présenté site par site :

1) Site de Blancastet (32)

L'entretien des milieux ouverts sous la peupleraie, le suivi des amphibiens et des habitats naturels ont été réalisés. La qualité des milieux est en diminution pour les amphibiens. Le plan de gestion va être revu en lien avec la dynamique du milieu.

3/4 des actions ont été réalisées.

Les actions odonates ont été stoppées du fait de la dynamique du milieu.

2) Pachoc-Boulbet

Les actions d'hydrauliques ont été terminées en 2020, sans souci particulier sur les écoulements y compris dans les parcelles voisines. Le site est mutualisé avec la compensation « Zones humides ».

Des travaux complémentaires sont prévus sur les collecteurs périphériques.

La croissance des pins plantés à la tarière hydraulique est plus lente donc le milieu est favorable au Fadet des laïches plus longtemps. Le suivi Fadet est très encourageant.

Une lagune a été réouverte avec enlèvement des pins et broussailles.

Le suivi Drosera est très encourageant sur les zones reprofilées.

80 % des actions ont été réalisées.

3) Prairies girondines

Sur le site de Préchac, des actions sont menées sur les effets de lisières. Le Damier revient bien (avec reproduction).

Le site du Lignan de Bazas est un-hot-spot pour le Damier. Le cheval décédé a été remplacé avec continuité de la gestion passée (broyage/pâturage).

70 % des actions sont réalisées Des actions sur le robinier sont à engager sur Préchac.

4) Aureillan

Une gestion active est menée sur la Jussie invasive mais compliquée par la présence de la forme terrestre sur les berges et bancs de sables.

La qualité des habitats pour les amphibiens est perturbée par les assecs printaniers des dernières années, des problèmes d'atterrissement des dépressions humides en milieu forestier, les interventions difficiles sur des habitats à forts enjeux par ailleurs. Le bilan du plan de gestion fait apparaître une baisse de qualité d'habitat.

La question de la poursuite sur ce site de la dette amphibiens (14 ha) est posée et sera traitée avec le bilan général des plans de gestion en cours.

Maylis Fayet (DR OFB) interroge sur les conditions des assecs : sont-ils dus aux conditions météo ou actions sur les annexes hydrauliques des fossés et cours d'eau ?

L'évolution de la situation hydrologique ces dernières années est en cause. La question du report de la dette concernée sur d'autres sites est posée en lien avec les bilans en cours.

5) Castillon

Les travaux sur l'hydraulique se poursuivent. Malgré les fortes inondations fin 2019, il n'a pas été observé d'inondations de la piste (Les actions sont menées en phase avec la DFCI des Landes).

Le réseau de fossés reprofilés est très fréquenté par la Loutre.

200 000 pieds de Droséra ont été recensés notamment sur un secteur décapé. Le site a de bonne potentialité pour les amphibiens.

Les odonates utilisés comme indicateurs du milieu sur le linéaire, ne seront plus suivis et remplacés par d'autres indicateurs.

Une population de Gentiane pneumonanthe est présente. Un décapage sera réalisé à titre de test, à proximité pour en voir les effets.

Des opérations optionnelles d'entretien de débroussaillage par tranche de 30 à 40 ha non nécessaires pour le Fadet sur 177 ha sur 5 ans ne seront pas réalisées et remplacées par du débroussaillage plus léger.

6) Site de la Douze

L'amélioration des prairies acquises pour la Succise des près et le Damier en augmentation linéaire est un succès.

Le site est bien fréquenté par la Loutre.

Les colonies de Grand rhinolophe et Murin échancré à l'ancien presbytère sont suivies. Des mises bas sont observées via pièges photos (pb définition sur identification espèces). Le changement des volets (sécurité) a été réalisé. Le suivi selon les méthodes (comptages à vue et pièges photos) est difficile avec des variations d'effectifs sur l'année et la journée. Des individus transpondés dans le cadre du programme Ecofect sont retrouvés en 33, 47 et 32.

La dynamique des effectifs de Scirpe des bois est bonne.

93 % des actions prévus ont été engagées. Le test du pâturage n'a pas été poursuivi, une réflexion est en cours.

7) Espaces rivulaires landais

Sites de Ludon :

Les stations de Laîche fausse brise et Carex sont entretenues annuellement en été et fin de saison.

Les surfaces dédiées au Lotier de cette zone seront transférées sur un autre site (Bougue).

La station de Carex suivie cette année 2020 est en régression (70 000 pieds) car la station en ourlets est en compétition avec la végétation. Une intensification de l'entretien de fin de saison est envisagée. Une partie de la station est chez le voisin (plantation de peupliers par celui-ci sur la station). Mme Voccia (CDC Biodiversité) regrette l'absence de contact avec M. Leblond du CBNSA afin de préciser le protocole de suivi.

Site de Corps bleu :

Les amphibiens dont la Grenouille rousse sont présents. La Loutre fréquente le site.

Philippe Barbedienne (SEPANSO) signale des dépôts sauvages à Auros sur le domaine autoroutier. Aliénor précise qu'il est au courant et qu'il s'agit de terrains relevant d'ASF sur le domaine de l'A62. ASF a été informé.

8) Marais de Hapchot

Il est limitrophe de la ZA de Mont de Marsan. Une gestion conservatoire et un suivi hydraulique sont réalisés avec un embroussaillage à évolution lente.

Il n'y a pas eu de suivis en 2019, ni d'actions sur la Drosera.

9) Luxey

Le site de 150 ha a été acquis le 12/11/2020.

Une coupe de pins sur 40 ha a été réalisée, car le peuplement était trop dense pour le Fadet (éclaircie sur 40 ha). Le site est géré en régénération naturelle avec reprofilage de fossés. Les lagunes sont en bon état.

M.Barbedienne (SEPANSO) constate qu'en dépit des dires du mode forestier, la régénération naturelle fonctionne.

La population de Fadet des laïches est en bon état.

10) Vallée de l'Adour

La gestion de la restauration du couvert végétal se poursuit.

La Pie grièche écorcheur est toujours absente même si l'habitat est favorable.

L'Elanion blanc est présent sur le site.

La population de Cuivré des marais est en augmentation.

Le Damier est présent même s'il n'est pas ciblé sur ce site.

Le taux de réalisation est de 100 %.

11) Vallée des Leyres

Le suivi de la Loutre montre de bons résultats. Un gros effort d'animation est mené auprès des riverains.

Pour la Scirpe des bois et les amphibiens, les observations sont positives.

Les actions sont réalisées à 100 %.

12) Vison-Loutre linéaires (40)

Un chantier école est mené pour le brochet avec veille et suivi.

Une catiche de Loutre dans les fossés secondaires en site forestier est présente avec trace de Loutrons. Le réseau est bien fréquenté par l'espèce.

13) Coteaux du Gabas

Le pâturage se poursuit. Le Damier commence à coloniser le site.

L'achat de la parcelle à la SAFER (Pimbo) améliore et sécurise la gestion du site.

14) Lande de Pont long

Des travaux ont été réalisés sur le grand lac de Lescar pour augmenter les zones marécageuses favorables à la Cistude.

Pour la faune et avifaune la dynamique est bonne.

Il faut poursuivre les efforts pour la Cistude. Une zone de ponte est possible à proximité de l'autre étang. Il faut la confirmer et la mettre en défens pour la protéger. L'identification des individus est difficile.

Un individu a été découvert dans le cadre des travaux de l'agglomération de Pau (aire de grand passage). Une action concertée est prévue.

L'ancienne carrière de Lescar vient d'être clôturée et des chevaux mis en pâturage. Le crapaud calamite est présent.

15) Luy de France

Le suivi des lotiers sur prairie fonctionne bien.

Le suivi des mares et l'entretien du vallon Lasserre se poursuivent.

La Pie-grièche écorcheur a été identifiée sur le site. L'espèce trans-saharienne était abondante dans toute l'aquitaine mais les effectifs sont en chute libre.

Le Cuivré des marais se porte bien et des orchidées (Sérapia) sont observées sur les remblais de l'autoroute du vallon Lasserre.

En conclusion :

Sur l'ensemble des plans de gestion, 80 % des actions ont été réalisées.

Les opérations de restauration, notamment hydrauliques, donnent de bons résultats. Aucun incident majeur n'est à signaler.

Mme CHAMMARD (CBNSA) précise qu'elle quitte son poste au CBNSA et que le suivi des mesures compensatoires A65 sera assuré par la suite par Rémi GUISIER. Elle souhaiterait que le CBNSA soit informé systématiquement concernant la dette pour les espèces végétales. Mme

VOCCIA fait remarquer que CDC Biodiversité a cherché à joindre Nicolas LEBLOND (CBNSA) à plusieurs reprises, sans recevoir de réponse. Sur le fond, CDC Biodiversité et le CBNSA sont d'accord sur l'intérêt du maintien des échanges entre les deux structures.

4. Bilan du processus d'évaluations des mesures compensatoires et rappel de la méthodologie

Au total, 16 bilans doivent être produits. A la date du comité de suivi, 10 ont déjà été rendus et 3 autres le seront en décembre 2020 ; les 3 restants sont prévus pour le mois de janvier. CDC Biodiversité et A'LIENOR proposent de rendre la totalité des rapports d'évaluations pour le 31 janvier 2021 ; cette date est retenue par le comité de suivi.

Un comité technique sera organisé début février par la DREAL afin d'examiner les remarques faites par les services de l'État, l'OFB et le CBNSA et examiner l'atteinte ou pas des objectifs et les correctifs à apporter.

La production des nouveaux plans de gestion par site va démarrer et devrait se réaliser sur le premier trimestre 2021.

Emilie Chammard (CBNSA) souligne que les documents sont très denses, et souhaiterait des documents plus synthétiques, car l'exercice est très difficile.

M. Benoit espère que des leçons pourront être tirées pour essayer de proposer une simplification de certaines démarches. Il est difficile de synthétiser en donnant suffisamment d'éléments en présentant les trajectoires des sites.

A la suite des résultats observés lors des évaluations, des questions ont été soulevées concernant l'adéquation des indicateurs pour certaines espèces ou groupes d'espèces. Des réflexions sont déjà en cours et une réactualisation est prévue pour début 2021. Dans ce cadre, CDC Biodiversité et A'LIENOR sont, notamment, intéressées par des protocoles ou des exemples concrets de suivis floristiques adaptés aux espèces cibles végétales.

Mme CHAMMARD (CBNSA) fait remarquer que les protocoles utilisés par le CBNSA ont été conçus pour les espèces à très fort enjeu et que, à sa connaissance, aucun suivi protocolé n'existe pour les espèces visées par les mesures compensatoires A65. Concernant les lotiers velu et grêle, par exemple, favorisés par le remaniement des sols, les observations de terrain sur d'autres sites montrent leur retour très rapide, parfois même pendant la phase travaux. Rémi GUISIER (CBNSA) précise qu'un comptage systématique des pieds de lotier semble, en effet, peu adapté. Pour ces espèces, un suivi par estimation de la surface colonisée pourrait s'avérer suffisant.

CDC Biodiversité et A'LIENOR sollicitent le CBNSA pour avoir un retour sur les indicateurs et protocoles utilisés pour les espèces végétales. Une synthèse par site sera transmise dès que possible à Rémi GUISIER (CBNSA) afin de faciliter leur étude et la transmission de remarques à CDC Biodiversité.

Maylis FAYET (OFB), en charge de l'animation du PNA Vison d'Europe, souhaiterait pouvoir échanger aussi sur les actions et les indicateurs utilisés pour le suivi du Vison d'Europe. CDC Biodiversité précise que les indicateurs VISON n'ont pas été déployés, dans l'attente du retour d'expériences pertinentes découlant du PNA. Il est convenu qu'une réunion sera organisée avec l'OFB (animateur du PNA) et la DREAL Nouvelle-Aquitaine (coordinatrice du PNA) à ce sujet au mois de février 2021. CDC Biodiversité proposera des dates à travers un Doodle (Marie VOCCIA).

5. Livraison des nouveaux plans de gestion à compter de 2020 et processus de mise en œuvre, calendrier

Il est acté que le premier semestre de 2021 sera dédié à la mise à jour des plans de gestion et à sa validation par les services de l'Etat. L'ensemble des plans de gestion sera livré pour le 31 mars

2021, pour une mise en œuvre opérationnelle, après validation, dès le mois de juin (cf. planning présentation Power Point jointe). CDC Biodiversité et A'LIENOR proposeront, dès que possible, un planning de livraison « au fil de l'eau » des évaluations et des plans de gestion. Toutes les parties présentes s'accordent sur la nécessité que les futurs plans de gestion soient synthétiques afin de faciliter leur compréhension et leur application.

Enfin, il est convenu que les prochains plans de gestion s'étaleront, au minimum, sur 6 ans (la durée sera fixée en fonction du contexte de chaque site ; 10 ans seront proposés pour la plupart). Ainsi, la première année (2021) sera principalement dédiée à la gestion courante des sites et à la mise en œuvre des principaux suivis, tout en permettant d'assurer la finalisation des évaluations et des nouveaux plans de gestion.

6. Processus de diffusion des documents au sein du comité de suivi et du comité technique

M. QUINIO (DREAL NA) souhaiterait rendre publics les résultats des évaluations et Mme CHAMMARD (CBNSA) souhaiterait que des fiches de retour d'expérience soient rédigées. Toutes les personnes présentes sont d'accord sur l'importance du partage des retours d'expérience. A'LIENOR fait, néanmoins, remarquer qu'à ce jour seulement le projet A65 a déjà mis en commun certaines de ses données. Dans un souci d'équité et de réciprocité, les résultats obtenus par les autres porteurs de projets devraient aussi pourvoir bénéficier aux projets en cours ou futurs.

M. BARBEDIENNE (SEPANSO NA) souligne l'intérêt des résultats obtenus par CDC Biodiversité et A'LIENOR sur certains domaines, notamment sur la régénération naturelle des pinèdes ; il insiste sur le devoir du partage de ces connaissances qui devrait, cependant, être appliqué à l'ensemble des projets et non seulement au projet A65.

M. GENIN rappelle qu'il existe des dispositifs historiques de partage des expériences (COTITA) au sein desquelles l'ensemble des maîtres d'ouvrage viennent partager leurs bonnes et mauvaises expériences. A'LIENOR est tout à fait disposé à venir présenter ses actions, si tout le monde joue le jeu.

M QUINIO en référera à la DREAL et reviendra vers le comité de suivi afin de confirmer une telle homogénéisation.

Il a été convenu que, pour l'instant, le partage des documents issus des mesures compensatoires A65 sera limité aux membres du comité de suivi ; les comptes rendus des comités de suivis seront mis en ligne si les arrêtés le demandent. Ce point est à vérifier par la DREAL NA.

A'LIENOR ne souhaite pas la mise en ligne au public des bilans d'activité et souhaite que seuls les compte-rendus soient mis en ligne.

Les documents collaboratifs du comité technique seront partagés par la plate-forme collaborative RESANA.

7. Points divers :

- possibilité fiches retour d'expérience

Les éléments en lien avec le REX ont été abordés au point 6.

- avancement des mesures d'accompagnement d'A'LIENOR au PNA Vison d'Europe :

M Fayet interroge A'LIENOR sur l'avancement des conventions avec les différents conseils départementaux. A'LIENOR présente la situation :

- Convention A'LIENOR/CD33 : la convention a été signée en septembre 2019. Un avenant est en cours de rédaction et doit être finalisé par le CD33 courant février 2021.
- Convention A'LIENOR/CD16 : La convention est dans le circuit de signature (NDLR : convention signée par le Président d'A'LIENOR à la date de diffusion du présent CR).

- Convention A'LIENOR/CD64 : Le projet de convention avec les Pyrénées-Atlantiques est finalement abandonné, la complexité des travaux n'étant pas compatible avec l'enveloppe budgétaire disponible.

Didier RAFFAULT (A'LIENOR) interroge les membres du comité sur les conséquences éventuelles de la crise sanitaire liée à la COVID 19 quant à la poursuite du PNA Vison d'Europe. En effet, des opérations d'abattage massif de Visons d'Amérique et la fermeture d'élevages industriels ont été relayées par les médias. L'OFB précise que le PNA est en contact régulier avec les organismes d'Etat en charge du suivi sanitaire en France. Le Vison d'Amérique est sensible à la COVID 19 et le Vison d'Europe pourrait aussi l'être. A ce jour, pour ce dernier, il n'y a pas de cas connu dans le monde. De plus, il est nécessaire de garder en tête que les conditions d'élevage conservatoire du Vison d'Europe sont bien différentes de celles des élevages pelletiers du Vison d'Amérique. Les élevages conservatoire français du Vison d'Europe font l'objet de procédure de surveillance sanitaire renforcée. Enfin, à l'heure actuelle, il n'existe plus d'élevage du Vison d'Amérique dans l'aire d'action du PNA Vison d'Europe. A ce jour, la surveillance sur le sujet est donc renforcée mais ne remet pas en cause les actions du PNA.